

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : NADIA BAHHAR

Date de naissance : 08/07/70

Adresse : 33 Rue Ibnou HABIB

Tél. : 0612219829

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin



Cachet du médecin :

Date de consultation : 08 AVR 2023

11 AVR 2023

Nom et prénom du malade : J. BAHHAR N. 21

Age :

Lien de parenté : Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Iam 41 jis

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle. 16 MAI 2023

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le :

Signature de l'adhérent(e) :

VOLET ADHERENT

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
08 AVR 2015	C		200,-	INP : 09 M 156505 DR. BOUTALEB Maj Kamal Omnipratiquant Travail - Famille - Nouveau Concept Medical Center NCA

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Najou Palmier S.A.R.L A.U. Boulevard Ben Youssef - Casablanca Tél: 05 22 25 60 84 E-mail: info@najou.pw	18/04/2023	281,55
	11/04/2023	115,20

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

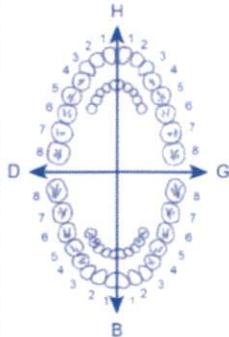
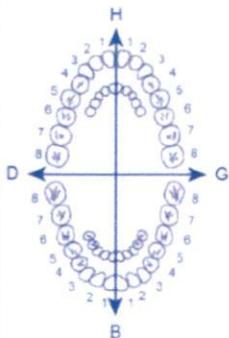
Cachet et signature du Particien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	INP : []
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX []
				MONTANTS DES SOINS []
				DEBUT D'EXÉCUTION []
				FIN D'EXÉCUTION []
O.D.F. PROTHÈSES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			CŒFFICIENT DES TRAVAUX []
	$ \begin{array}{r} \text{H} & 25533412 & 21433552 \\ & 00000000 & 00000000 \\ \hline \text{D} & 00000000 & 00000000 \\ & 35533411 & 11433553 \\ \hline \text{B} & & \end{array} $ <p>[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession</p>			MONTANTS DES SOINS []
				DATE DU DEVIS []
				DATE DE L'EXÉCUTION []

Docteur Med Kamal BOUTALEB

الدكتور محمد كمال بوطالب

OMNIPRATICIEN

Expert auprès des Tribunaux

Diplômé en Médecine du travail

Agrée pour établir les certificats du permis de conduire

face dépôt des bus (Tac) - Maârif - Casablanca

Tél.: 05 22 23 85 26 / 05 26 12 12 42

CASABLANCA

Casablanca, le : 08 AVR 2023

الطب العام

خبر لدى المحاكم

الشغف في طب اختصاص

المعتمد لانحاز شواهد (خص، الساقة

نادي شارع وأنتشاره في نفق ابر شارع

أمام حافلات النقل (طاك) - المعاريف - الطابق

الهاتف : 05 22 23 85 26 / 05 26 12 12 42

الآن في

الدار البيضاء

unit

2 Profund 100 dyg 1. (15)

28.60 : US 2 day air mail +

y virtueil for
of us as from

~~3) coltivare~~ 4) 15 ~~25~~ min

my credit once dolorear

140,92 15 (bmt) de 54)
D ~~skd~~ Re FSK
1 July 2x11 2 Dr. DR.

Pharmacie Najd Palmer

S.A.R.L. R.S.C.
1 Bis, Rue Ibnou Chahid
Derb Ghalef - Casablanca
Tél : 05 22 25 6064

UTALEB Med. Kamal
Omnipraticien - Expert Medical
Médecin du Travail - Rue Ibnou Chahid
Anfa - Casablanca - Maroc - Tél : 05 24 35 26 05 - 26 12 12 43

UT.AV.:

LOT N°:

PPV (DH):

UT.AV.:

LOT: 211543
PER: 05-2024
PPV: 140,00 DH

28,80

PPV
LOT
PER

49,40

41,70

22,00



Docteur Med Kamal BOUTALEB

الدكتور محمد كمال بوطالب

OMNIPRATICIEN

Expert auprès des Tribunaux

Diplomé en Médecine du travail

Agrée pour établir les certificats du permis de conduire

face dépôt des bus (Tac) - Maârif - Casablanca

Tél.: 05 22 23 85 26 / 05 26 12 12 42

CASABLANCA

لطب العام

خبر لدى المحاكم

الشغف في طب اختصاص

المعتمد لانجاز شواهد (شخص، الساقه

أمام حافلات النقا (طاڭ) - المعا، بف

الماتفي : 05 22 23 85 26 / 05 26 12 12 42

الآدلة المختلطة

دعا اپنی

Casablanca, le : 11 AVR 2023

BAKHAR N2

57,60x2

Sohn - model 12 29

1 dry avg - L

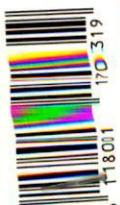
1 D7 denis



MODE ET VOIE D'ADMINISTRATION: Voies injectables intraveineuses, intramusculaire.
MISES EN GARDE SPECIALES: Se reporter à la notice.
Ne pas laisser à la portée des enfants.
LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE AVANT UTILISATION

Dr. BOUTALEB Med. Klinik
Omnipraticien
Médecin du Travail - Expert Médical
Anglo Bd. Bir Anzarane et Rue Sou Chahid
Face M'dina Bus Madrif - CASABLANCA
Tél.: 05 22 23 85 26/05 28 12 12 42

MODE ET VOIE D'ADMINISTRATION: Injections intraveineuses, intramusculaires.
MISES EN GARDE SPECIALES: Se reporter à la notice.
Ne pas laisser à la portée des enfants.
LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE AVANT UTILISATION



P.P.V : 57.60